RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Paris

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE À LA RÉGULARISATION DES ATTRIBUTIONS DES CONCESSIONS DE LOGEMENT ET MODALITÉS DE CALCUL DES REDEVANCES EN CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE

Délibération n°CA-20230710-5 du lundi 10 juillet 2023

VU les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale

VU les articles R.2124-65 et R.2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

VU le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement

VU l'arrêté du 8 décembre 2020 fixant les listes de fonctions au Centre national des œuvres universitaires et scolaires et dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires prévues aux article R.2124-65 et R.2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte

VU l'arrêté rectoral du 29 juin 2023 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris

VU le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du lundi 10 juillet 2023 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'état des concessions de logement conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le lundi 10 juillet 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20230710-5

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du lundi 10 juillet 2023 depuis 14h57, est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	14
Nombre de procurations	08
Total des voix	**22**

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	**22**